

MAIRIE DE WANQUETIN

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 18 juillet 2016

Membres présents : tous les conseillers en exercice à l'exception Christophe Deinzer, Eric Duquenne et Jérôme Marsy, absents excusés

Convocation du 12/07/2016

Objet : Mise ne œuvre de la loi Notre : Périmètre de la nouvelle intercommunalité

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de respecter une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat ayant eu lieu à Nice ce 14 juillet.

A la suite, le Maire donne lecture du courrier de Mme la Préfète qui sollicite l'avis des conseils municipaux concernés par la fusion des trois intercommunalités, à savoir l'Atrébatie, les deux Sources et la Porte des Vallées et notamment d'approuver le nouveau périmètre de cette nouvelle structure sachant que 6 communes de la Porte des Vallées partent à la CUA.

Après vote, le conseil se prononce contre l'arrêté préfectoral à 8 voix « contre » et 5 voix « pour ».

TRAVAUX : Dans la même séance, l'adjoint aux travaux présente à l'assemblée plusieurs devis demandés après les inondations de juin, pour réduire les risques encourus en cas de fortes pluies ainsi que des travaux de réfection de la voirie à savoir :

- Travaux « inondation » : 13 344 € HT
- Chemin des 4 vents : 3 820 € HT
- Voie de Proyatte, création de trottoirs : 4 000 € HT
- Rue du Château : 1 000 € HT
- Rue de la République : 1 670 € HT

Le conseil approuve l'ensemble de ces travaux et autorisent leurs réalisations.

Travaux d'assainissement de la Cavée Lambie : le devis s'élève à 44 038 € HT. Le conseil approuve à 9 voix « pour » et 4 voix « contre ».

Travaux de mise en sécurité de l'ensemble cantine et école communale : le maire propose l'installation de feux tricolores au niveau de la boulangerie avec modification du marquage au sol et de la signalisation verticale, le coût total est estimé à 19 000 € TTC. Le conseil vote « pour » à l'unanimité et autorise le maire a sollicité le conseil départemental pour une subvention dans le cadre des amendes de police.

Travaux du Cabinet médical : Création d'un local de 12 m² pour un montant de 1 623 € TTC, plus déplacement de la chaudière et création d'un plafond dans l'espace « salle d'attente ». Le conseil donne son accord.

La séance est levée à 21 h

Affiché le 28 juillet 2016

Fait le 22 juillet 2016
Le Maire, Albert HAPKA

